

**Pour les Bonnes Pratiques Agricoles
Avec le concours de METEO France**

Message du 28 mars 2019

A retenir

Actuellement, il est toujours interdit d'irriguer. Quand l'irrigation sera autorisée, privilégier :

- les colzas
- les prairies temporaires, ray-grass

Sur blés, l'irrigation ne se justifie que pour valoriser l'azote dans des parcelles en carence d'azote.

Station météo de Charmeil :

Date	ETM Blé
21 mars	1,9
22 mars	2,7
23 mars	2,6
24 mars	1,7
25 mars	2,5
26 mars	2,2
27 mars	2,2
ETM/jour	2,3

*mm/jour pour des blés entre le stade épi 1cm
et 1 nœud*

Station de Montbeugny :

Date	ETM Blé
21 mars	2,3
22 mars	2,5
23 mars	2,8
24 mars	1,7
25 mars	2,5
26 mars	2,8
27 mars	2,6
ETM/jour	2,5

*mm/jour pour des blés entre le stade épi 1cm
et 1 nœud*

Blé tendre

Cinq jeux de sondes tensiométriques sont en cours d'implantation sur le département afin de suivre l'évolution de l'état hydrique des sols sur blé. L'objectif est de pouvoir suivre le déclenchement de l'irrigation.

Rappel des seuils de déclenchement :

Les seuils de déclenchement du tour d'eau à partir du stade 3 nœuds** et avant le stade dernière feuille étalée sont les suivants, en fonction des durées des tours d'eau :

Type de sol	Tour d'eau de moins de 8 jours		Tour d'eau de plus de 8 jours	
	Tensions à 30 cm	Tensions à 60 cm	Tensions à 30 cm	Tensions à 60 cm
Sols superficiels et sableux	> 110 cb	/	> 90 cb	/
Sols moyens (enracinement 60 cm)	> 90 cb	60 cb	> 90 cb	40 cb
Sols profonds (enracinement > 60 cm)	> 90 cb	80 cb	> 90 cb	60 cb

** 2 nœuds sur les sols superficiels et sableux

Déclenchement de l'irrigation :

Les céréales à paille sont actuellement au stade épi 1cm. Un manque d'eau avant le stade 3 nœuds** n'est pas préjudiciable. Le déclenchement de l'irrigation n'est donc pas nécessaire pour le moment. Cependant, certaines parcelles pourront présenter rapidement un stress azoté préjudiciable au rendement. Ces parcelles répondent à un contexte précis : sols superficiels, précédent ayant laissé peu de reliquats (maïs irrigué, tournesol) et sur lesquelles le 1^{er} apport d'azote n'a pas été effectué ou a été mal valorisé. Sur ces parcelles, une irrigation pourra alors se justifier pour permettre l'assimilation de l'azote, il faut compter environ 15 à 20 mm.

▲ Colza

Des essais Terres Inovia montrent qu'un stress hydrique sur des sols superficiels entre le stade début floraison et grossissement des grains peut être préjudiciable sur la production. Le stade début floraison devrait être atteint la semaine prochaine. Si les parcelles sont irrigables, un 1^{er} tour d'eau pourra être envisagé.

▲ Ray-grass, prairie temporaire

Sur des sols superficiels, un déficit hydrique peut réduire la production de biomasse. Si ces prairies sont irrigables, un premier tour d'eau peut être envisagé.

Réglementation :

Actuellement il est interdit d'irriguer sur l'ensemble du département. Une demande a été réalisée et l'autorisation d'irriguer devrait être donnée rapidement. Nous vous informerons dès que possible de l'autorisation d'irriguer.

Contrats d'électricité :

En règle générale, les contrats d'électricité pour l'irrigation débutent au 1^{er} avril. Avant de lancer l'irrigation, pensez à vérifier les modalités de votre contrat.